ouvriers des manufactures d'allumettes de Pantin-Aubervilliers s'est terminée hier. Le rapport d'ensemble conclut à l'adoption d'un salaire dont le minimum serait fixé à 5 fr. 50.

Les sinistres maritimes

Guernesey, 22 mars. — Les quatre-vingt-dix-sept marins de l'*Ambassadress*, naufragés hier sur les rochers de Thiels, sont sauvés; ils seront rapatriés par les soins du consul de France, aussitôt que le temps le permettra, sur le vapeur *Miotsme*, frété spécialement.

Le capitaine Romani et le traître Dreyfus

Si nous en croyons le *Quotidien*, c'est à l'arrestation du capitaine Romani que nous devons l'arrestation du traître Dreyfus.

Depuis longtemps, on savait qu'il y avait un traître au ministère de la Guerre, mais on ne pouvait parvenir à mettre la main sur lui. Or, il y a 8 mois, un officier parla devant Dreyfus de services que pourrait rendre le capitaine Romani, grâce à sa connaissance de la langue italienne. Dreyfus s'empressa de signaler cet officier aux Italiens qui l'arrêtèrent.

Quand l'arrestation du capitaine Romani fut connue, on se rappela le propos tenu, on fit une enquête minutieuse et l'on découvrit d'un manière indéniable la culpabilité du capitaine Dreyfus.

Pris sous un éboulement

Creusac, 22. — Un ouvrier, le sieur Lehermy, 48 ans, père de quatre enfants, a été trouvé mort sous un éboulement qui s'est produit hier à six heures à la mine du Parc, appartenant à la Société des Aciéries de France. Lehermy n'a pu être retiré que ce matin à trois heures.

Suicide et faillite

Il y a six semaines, un banquier d'Elbeuf, M. Girard, se suicidait à Paris. A la suite de ce suicide, sa banque fut mise en liquidation judiciaire. La vérification des écritures établit que le passif s'élevait à une dizaine de millions. L'actif atteint à peu près le passif, mais dans cet actif se trouve une créance de plus de 5 millions dont le recouvrement est fort aléatoire.

Cette créance est due par la fille d'un sénateur, aujourd'hui décédé, qui occupa une des plus hautes charges publiques, et on s'attend à voir éclater un nouveau scandale à la suite du suicide de M. Girard et de la liquidation judiciaire de sa banque.

Une enquête a été ouverte, dont la première conséquence a été l'arrestation, hier, du caissier, M. Dufour, auquel on reproche des détournements s'élevant à plus de 25,000 fr.

M. Crispi et le roi Humbert

On télégraphie de Rome que M. Crispi aurait exigé du roi Humbert la disgrâce du grand maître les cérémonies de la Cour, le comte Gianotti, à la suite de la publication par M. Calmette, dans le *Figaro*, de la correspondance qu'il a échangée avec ce dignitaire relativement à la grâce du capitaine Romani.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Tirage du 22 mars 1895

Aujourd'hui a eu lieu, au Crédit Foncier de France, le *tirage suivant* :

OBLIGATIONS COMMUNALES 3 20 0/0 1892

Le numéro 141,168 gagne 100,000 fr.

Le numéro 73,210 gagne 30,000 fr.

Les deux numéros 320,032 et 316,739 gagnent chacun 10,000 fr.

Les quatre numéros 37,724, 141,033, 437,167 et 158,556 gagnent chacun 5,000 fr.

Les trente numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr.

123,664	189,571	108,771	301,187	417,194	316,568	
356,319	14,109	287,457	74,901	70,116	309,381	
141,517	365,350	380,962	298,894	356,803	68,271	
393,724	166,356	25,000	109,142	115,654	142,714	
262,873	418,915	219,887	126,501	39,223	80,166	

L'industrie lainière dans le Nord de la France

LE RAYON DE FOURMIES

Nous reproduisons, à titre documentaire, le rapport suivant dressé par le consul de Belgique à Maubeuge, sur l'industrie lainière dans le rayon de Fourmies.

Peignage, filature et tissage de laine peignée. — Le groupe de Fourmies est le plus grand centre de filatures de laines peignées fines du monde entier. D'une enquête faite en 1890, il ressort que l'industrie lainière comprenait, à chaque époque, un matériel de 650 peigneuses, 870,000 broches de filature et 14,500 métiers mécaniques à tisser, le tout représentant, sans le tissage à la main, une valeur immobilière de 65 millions de francs.

La valeur des produits manufacturés atteignait 160 millions de francs par an, les trois quarts allaient à l'exportation sous forme de tissus.

Tous ces chiffres doivent être doublés si on tient compte du tissage à la main, dont il est impossible d'établir la statistique exacte.

Depuis 1890, c'est-à-dire en 1890, 1891 et 1892, trois filatures de laine peignée et un tissage mécanique ont été créés par suite de circonstances particulières et personnelles étrangères au nouveau régime douanier.

Le relevé fait à la fin de décembre 1893 constatait l'existence de 22 peignages mécaniques avec 600 peigneuses, 83 filatures avec 950,000 broches, 47 tissages avec 16,000 métiers et, en outre, approximativement, 6,000 métiers à bras tissant la laine peignée.

Mais depuis 1890 et surtout depuis 1892, les filatures ont totalement ou partiellement fermé des ateliers comprenant ensemble le chiffre énorme de 150,000 broches. La situation, qui laissait à désirer, s'est donc beaucoup aggravée.

Les établissements qui ont été complètement arrêtés sont: 3 peignages avec 39 peigneuses, 8 filatures avec 92,260 broches et 2 tissages avec 602 métiers.

Les industriels de la laine peignée qui font le peignage, la filature et le tissage, sont unanimes à attribuer, pour une grande part, au régime économique français et à celui de la plupart des Etats susceptibles d'importation, la situation extrêmement précaire dans laquelle se trouve leur importante industrie.

Celle-ci ressent incontestablement l'effet des tarifs élevés qui grèvent actuellement ses produits en Italie, en Espagne, en Suisse *et surtout aux Etats-Unis, en vertu du bill Mac-Kinley*. La Saxe n'achète plus ni ses peignés ni ses fils à Fourmies, elle les fabrique, et les Allemands, de gros clients qu'ils étaient, deviennent des concurrents redoutables.

D'autre part, s'il y a lieu d'imputer une part de la crise du pays aux tarifs prohibitifs et à l'état des finances américaines, il faut aussi tenir compte des impôts élevés qui frappent, en France, les établissements industriels, de la cherté de la vie matérielle et aussi des conséquences de la loi sur le travail des femmes et des enfants dans les manufactures, toutes causes qui amènent un prix de revient sensiblement supérieur à celui des concurrents belges et surtout allemands.

Pendant le premier semestre de 1894, l'alimentation des peignages a été presque normale. Quelques peignages adjoints à des filatures pour compte ont disparu, ainsi que nous l'avons dit plus haut; les autres ont marché avec quelques réductions de travail. On a peigné à 45 centimes le kilogramme, alors que le prix de revient est de 60 centimes.

Pendant les cinq premiers mois de l'année, la situation des filatures est restée difficile, mais depuis le 1er juin, une amélioration notable est survenue et aujourd'hui les prix en façon de filature ont progressé de 0.0075 centimes à *un centime* l'échevette (l'échevette est de 710 mètres à Reims et de 714 mètres à Roubaix).

Pendant presque tout le premier semestre, l'alimentation des tissages a été pénible à cause de la fermeture des débouchés d'exportation; mais, depuis quelques jours, le travail a repris presque complètement, grâce à des ordres venus de maisons américaines, mais à des prix très bas.

Les prix des tissus de laine peignée ont cependant augmenté de 5 p. c. environ.

Le négoce escompte l'acceptation, par le Congrès américain, du nouveau tarif douanier (bill Wilson), accepté par le Sénat américain et qui permettrait d'arriver aux Etats-Unis avec des droits d'entrée de 40 et 50 p. c. au lieu de 105 et 120 pour cent qu'ils paient actuellement.

Les matières premières employées par l'industrie de Fourmies sont les laines d'Australie, de La Plata, dans une proportion de 9/10, et les laines de France, dans une proportion 1/10.

Les laines coloniales viennent, soit directement des pays de production, soit par l'intermédiaire des marchés de Londres et d'Anvers.

La faible proportion des laines de France employées à Fourmies provient des départements du Centre, de l'Est ou du Nord-Est.

Les 4/5 des laines brutes viennent à Fourmies par le port d'Anvers.

Le prix de transport de la tonne de laine est de 9 fr. 8 c. d'Anvers, tandis qu'il est de 9 fr. de Dunkerque. Mais Anvers est mieux outillé, il possède des docks plus grands, des modes de débarquement plus rapides que Dunkerque et Calais.

Les charbons viennent pour la plus grande partie, de Belgique.

Les produits s'exportent presque partout et principalement aux Etats-Unis, en Angleterre, au Japon, etc., tantôt directement, tantôt par commissionnaires étrangers.

L'Italie était aussi un débouché important.

Les produits similaires s'importent de Belgique, d'Allemagne et d'Angleterre.

En somme, la région de Fourmies exporte plus des trois quarts de sa production totale, ce qui représente annuellement une valeur d'environ 120 millions de francs (articles de laines peignées). Les filatures de Fourmies filent à façon pour Verviers, de 300,000 à 400,000 kilogrammes de laine par an.

Le personnel employé dans les établissements de la région de Fourmies, est d'environ 26.000 personnes dont 3/6 d'hommes, 2/6 de femmes et 1/6 d'enfants.

Les salaires payés annuellement s'élèvent à près de 27 millions de francs, et le quart de la population ouvrière occupée est belge.

Les salaires sont établis comme suit :

Peignage

	Par jour. F. c.	Fr. c.
Trieurs	4.50	à 5.00
Dégraisseurs	3.45	à 3.50
Ouvriers de peignage	3.15	à 3.25
» de peine	3 00	à 3.15

Filature

	Par jour Fr. c.	Fr. c.
Fileurs (25 ans et au-dessus)	4 50	à 6 00
Rattacheurs (16 ans à 25 ans)	1.50	à 2.50
Ouvrières de préparation (15 ans et au-dessus)	1.50	à 2.50

Tissage

	Par jour Fr. c.	Fr. c.
Tisseurs		5.25
Tisseuses	3.30	à 4.50
Ourdisseuses	3.00	à 4.00
Bobineuses	1.25	à 1 50
Rentrayeuses	3.15	à 4.00

La fermeture de plusieurs établissements a enlevé le travail à 1,500 ou 1,600 ouvriers et ouvrières.

Pendant les cinq premiers mois de l'année, les *peignages et les filatures, qui ont continué à marcher*, avaient réduit le travail d'un sixième et les tissages d'un quart. Depuis, tous les établissements ont rétabli le travail à douze heures par jour.

L'industrie lainière de l'arrondissement d'Avesnes est unanime à réclamer le statu quo, pour le régime douanier avec la Belgique, attendu que celle-ci importe beaucoup de fils et de tissus et qu'une rupture entraînerait l'application de tarifs différentiels qui seraient désastreux pour la région de Fourmies.

Situation météorologique. — Roubaix, 22 Mars—Hauteur barométrique : 760 Température:

A 7	heures du matin	5	degrés	au-dessus de zéro.
A 1	— du soir	13	—	au-dessous de zéro.
A 5	— —	13	—	au-dessus de zéro.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Une descente du Parquet. — Le Parquet de Lille, représenté par M. Delalé, juge d'instruction, accompagné de son greffier, M. Duparcq, a fait une descente à Roubaix, vendredi, à deux heures

Le magistrat s'est rendu rue du Tilleul, 188, chez M. Martial Phidias, marchand de chaussures, chez qui un vol a été commis récemment.

M. le juge d'instruction est reparti pour Lille, après avoir interrogé quelques témoins. Ajoutons qu'un déserteur du 145e de ligne, Léon Bacq, dont nous avons annoncé l'arrestation le 12 mars, est fortement soupçonné d'être l'auteur de ce vol.

La conférence à la Société de Géographie. — Une conférence de géographie sera donnée, dans le grand amphithéâtre de l'Ecole nationale des Arts industriels, le samedi 23 mars, à huit heures et demie du soir.

Voyage en Danemark, Copenhague et ses environs, tel est le sujet que traitera M. R. Paillot, agrégé de l'Université, président de l'Union Française de la Jeunesse. Il y aura des *projections inédites à la lumière oxhydrique*.

La réouverture des barrières de dégel. — Par *arrêté préfectoral en date du 20 mars*, les barrières de dégel, fermées depuis le 23 février dernier, seront ouvertes à partir du 22 mars, sur les routes départementales, ainsi que sur les chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun de l'arrondissement de Lille.

Les « Vrais Travailleurs ». — *Conseil syndical.* — Dans sa réunion de samedi, le Conseil syndical des *Vrais Travailleurs* a décidé qu'une réunion de commission de section aura lieu à la Mi-Carême afin de prendre les noms des camarades qui sont sans travail et que la misère accable. Il sera fait à chacun une remise d'une partie de l'argent que la tombola a amassé. Il a été proposé également que les indemnités de chômage seraient à l'avenir un peu plus élevées. Pour la conférence qui doit avoir lieu pendant le concert, on traitera « De la nécessité de l'union ouvrière et de la solidarité qui doit exister entre les patrons et les ouvriers ».

Encore un vol. — Des malfaiteurs profitant, jeudi après-midi, d'une courte absence de M. et Mme Vasseur, marchands, boulevard de Reims, maison Delplanque, ont fracturé la porte d'entrée et volé dix pigeons, plusieurs lapins, des chaussures, et une somme de 30 francs, renfermée dans un tiroir.

Plainte a été déposée entre les mains de M. Broigne, commissaire de police, qui s'est rendu boulevard de Reims, pour y commencer son enquête.

A l'église Notre-Dame. — Dimanche aura lieu, à l'église Notre-Dame, la quête pour le denier des écoles catholiques.

A la messe de onze heures et demie, la « Symphonia » se fera entendre dans plusieurs morceaux. Elle accompagnera le *Credo* de la messe du deuxième ton harmonisée par M. Peers, chantée par la maîtrise de la paroisse.

A l'élévation un *O Salutaris*, de Lesueur, avec accompagnement d'orchestre, sera exécuté par M. Louis Lhomme, premier chantre.

A la sortie, chœur par la maîtrise avec accompagnement d'orgue et d'orchestre, de la composition de M. Henri Peers.

Union syndicale des « Vrais Travailleurs ». — On nous prie d'insérer la note suivante :

« Henri IV, dans sa fierté chevaleresque, disait un jour au brave Crillon : « Pends-toi donc, nous avons combattu à Arques, et tu n'y étois point ». Le Conseil syndical croit qu'il devra appliquer une parole analogue à tous les braves gens qui ne seront pas venus, avec nos généreux souscripteurs et donateurs, combattre avec nous la lutte pacifique de dévouement et de désintéressement, à l'égard de notre œuvre, dont tous les membres font profession, avec fierté, de « Vrai-Travailleur ».

» Nous prions donc les personnes qui n'ont pas encore *souscrit d'envoyer leurs offrandes* chez M. Wagnon, président, 12, rue de Jemmapes, ou chez M. Delgrange, 164, rue Pellart.

« Envoi de M. le comte de Montalembert, député de Roubaix, 50 fr.; MM. Réquillart et Scrive, 30 fr.; M. Meurisse, artiste peintre, bon pour un portrait en miniature; Mlle Vaux, libraire, 6 objets divers; veuve Balembois, 2 cache-pots; P. Desneerck, 1 couvert à découper et 6 cuillières à café; Jules Herbaux, Village en Russie (tableau); Curé de St-Jean-Baptiste, 5 fr.; Delduque-Leroute, 1 casserole cuivre étamé; Anonyme (Wattrelos), deux postures; M. Lejeune, doyen de Wattrelos, 2 fr.; Abbé Bart, 2 fr.; Abbé Lemaire, 2 fr.; Abbé Laporte, 2 fr.; Desprez-Losfeld, 2 faux-cols; J. Delanghe, 1 jolie pipe avec blague; Delanghe-Cornille, 1 pot à bière et 1 statue du Sacré-Cœur; Anonyme, 1 boîte de cravates; C. Seconde, 1 bouteille de champagne; Théodore Henri, 1 casserole émaillée; Lebaux, 1 porte-manteau, 1 biel; Café Hôtel de France, 2 bouteilles de vin; J. Théophise, 2 litres de genièvre; Rousselle-Kesteloot, boulanger, bon pour un gâteau fin de 4 livres.

» Le Conseil syndical rappelle sa grande soirée de bienfaisance du 31 mars, à la maison des Œuvres, 81, Grande-Rue, à 6 heures 1/2 du soir.

On peut se procurer des cachets à la librairie du *Journal de Roubaix*, à la Maison des œuvres, et aux sièges de toutes les sections, en voici le programme :

Première partie. — Monologue dramatique par M. Delchambre, grand fer prix du concours de Soissons; Grand air de violon avec accompagnement de piano: Air de Sigurd, pour ténor, par M. Vestal; Grand air pour baryton, par M. H. Demarcteleur; Grand air pour basse, par M. Ludovic; Chansonnette comique, par M. Ern. Mesplomb; Causerie par M. Camille Bataille, avocat à Lille.

Deuxième Partie. — Ouverture, par la section de la Philarmonie des Amis Réunis (sous la direction de M. Lorthioir) Monologue comique par, M. Delchambre, déjà cité. Grand air pour baryton, par M. Alphonse Duthoit. Grand air pour basse, par M. Ludovic. — « Le Dîner de Pantalon », comédie en un acte.

La Commission syndicale.

Les chansons de la Mi-Carême. — Tout fait prévoir que la Mi-Carême obtiendra, cette année, beaucoup de succès, surtout si le beau temps continue.

Déjà, vingt-deux sociétés ont demandé et obtenu l'autorisation de mettre en vente les chansons dont voici les titres :

Les Matouls du Fontenoy, par les *Amis Réunis* de chez Mme veuve Devenghelle, rue de la Lys. — *Pâte à Coco*, par la société des *Beca salés* de chez Hista, rue Dampierre. — *Concurrence à la confection*, par un groupe d'amis de chez Toof, rue de Wasquehal. — *Le gaîté du pays d'flamind*, par les *Pilche et Mèche*, de chez Denêne, boulevard d'Armentières.

Les Plats pids, par les *Amis réunis* de chez Gieslinck, rue Milton. — *Les tristesses d'un concert*, par les *Amis réunis* de chez Caby, rue de Metz, à Croix. — *Un Amour bizarre*, par les *Redoutables* de chez Balot, rue Guizot. — *Si je m'ettro cabareti*, par la société des *Drôles* de chez Martin, rue de l'Epeule. — *Les Débourreux*, par les *Amis réunis* de chez Audries, quai de Marseille.

Les fin-de-siècle, par un groupe de chez Mme veuve Leman, rue de la Vigne. — *Les joyeux voyageurs*, par un groupe de chez M. Pillaert, rue des Longues-Haies. — *Les célibataires*, par un groupe d'amis de chez Roussel, rue de Lannoy. — *L'héritier Ruéner*, par les *Amis Réunis* de chez M. Huss, cabaretier au Hutin. — *L'armée du chahut*, par un groupe d'amis, de chez M. Santerre, rue de Wasquehal. — *La fanfare bout-en-train*, par la fanfare des Trompettes, chez M. Desmettre, rue Cugnot.

Chavité, par un groupe de la société des *Fils d'Orphée*, de chez Fœlix, place de la Liberté. — *L'Actualité Ouvrière*, par la société *La Paix*, boulevard de Belfort. — *Meli-Melo Toréador*, par la société de chez M. Renard, rue du Moulin. — *Les Amis de la Gaîté*, par un groupe d'*Amis Réunis* de chez Mme veuve Deroubaix, rue des Fossés. *Le Bonzom Cycliste*, par les *Acaleurs de kilomètres*, de chez J.-B. Delys, rue de Blanchemaille.

La vraie misère, par un groupe d'amis, de chez M. Bonvarlet, chemin de la Makellerie. Enfin. *In majon d'agremint*, par les *Zigs* de chez Turpin, rue Cugnot.

— Voici, d'autre part, l'itinéraire que suivra la cavalcade organisée par la grande brasserie du *Coq-Hardi*, avec le concours de M. Coulon-Cuvellier, au profit de l'œuvre si humanitaire de la Bouchée de Pain.

Départ à 2 heures précises du boulevard de Paris, la rue du Moulin, Ma Campagne, Decrême, place Ste-Elisabeth, la rue de Lannoy, Pierre Motte, Grand'Place, rue Neuve, de Lille, d'Inkermann, du Bois, du Grand-Chemin, l'Alouette, place de la Gare, la rue de la Gare, la Place, la Grand'Rue, place de la Liberté, la Grand'Rue jusque l'Abattoir. La rue du Collège étant barrée par la rue Pauvrée, Pellart, du Pays, Fosse-aux-Chênes, de Tourcoing, de Blanchemaille, de la Gare et point terminus la Grand'Place.

La fanfare l'*Espérance*, présidée par M. Edouard Martin, prêtera son concours à cette cavalcade, ainsi qu'un groupe de jeunes chanteurs de chez M. Louis Fœlix. Les huit chars, décorés avec le goût le plus parfait, feront sensation.

Croix. — *Réunion du Conseil municipal.* — Le Conseil municipal de Croix s'est réuni, en session extraordinaire, vendredi à 8 heures du soir, sous la présidence de M. Pluquet, maire.

Etaient présents: M. Pluquet, maire; MM. Segard et Florin, adjoints; Caen, Guibal, Lefebvre, Couturier, Castel Wallez, Mulliez, Desrumaux, Lepers, Carlier, Delvoye, Mangez et Selosse, conseillers municipaux.

M. Descamps, secrétaire de la Mairie donne lecture du procès-verbal, qui est adopté sans observation.

Sur la proposition de M. le Maire, le conseil vote, à titre d'encouragement, une subvention de un franc pour chaque membre de la société de secours mutuels Saint-Jean-Baptiste.

Le Conseil entend ensuite la lecture du rapport de la commission de voirie. Cette commission qui s'est rendue sur les lieux pour étudier le projet de prolongement de l'aqueduc de la rue Kléber, conclut que les intéressés peuvent faire commencer les travaux.

Quant à la pétition des riverains de la rue Chevreuil, la commission décide qu'il y a lieu d'inviter les propriétaires à se mettre d'accord pour la mise en état de viabilité de cette rue. Le Conseil approuve le rapport de la commission.

Le Conseil adopte le projet d'alignement du chemin du Noir-Bonnet et décide que ce chemin devra avoir 12 mètres de large.

M. le Maire donne lecture d'une lettre d'un habitant de la rue Pasteur, proposant d'abandonner le sol constitutif de cette rue, à condition que la commune de Croix en demande la reconnaissance et le pavage. Le Conseil renvoie cette demande à la commission de voirie.

Lecture est donnée d'une lettre de la *Fanfare du Crêchet*, qui demande une augmentation de subvention de 200 francs. Cette demande est renvoyée à la commission des finances.

M. Descamps, secrétaire, donne lecture du rapport de M. l'agent-voyer, relatif à l'abaissement du niveau du chemin du Croquet.

Le Conseil renvoie cette proposition aux commissions des finances, des travaux et de la voirie.

M. le Maire donne lecture d'une lettre d'un propriétaire qui *demande à construire*, à ses frais, une muraille, côté Est du cimetière. Cette question est renvoyée aux commissions des travaux et de la voirie.

Le Conseil reçoit définitivement les travaux d'entretien des chemins ruraux ainsi que les uniformes des sapeurs pompiers.

Le Conseil homologue un rapport de la commission des logements insalubres, demandant des travaux d'assainissement de la propriété Verschelde, située rue de Lille à Croix.

Les répartiteurs nommés l'année dernière sont maintenus dans leurs fonctions.

Toutes les dépenses imprévues sont acceptées par le Conseil.

M. le Maire donne lecture de deux lettres de M. le Préfet du Nord, relatives à la création d'un Hospice civil.

Le Conseil vote les ressources nécessaires pour assurer les garanties d'existence d'un nouvel hospice, et en sollicite la reconnaissance légale.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Louis Catel, avocat, demandant de faire arrêter les travaux d'entretien commencés rue Lafontaine.

Le Conseil est d'avis d'attendre que les propriétaires fassent une demande en règle. Il examinera alors la question.

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil décide que la commune sera membre honoraire de la société de secours mutuels des cantonniers. La cotisation annuelle est de dix francs.

Le Conseil renvoie à la commission des finances, une demande d'achat d'un livre d'or, sur la vie de feu Alexandre III, empereur de Russie.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de Mlle Catel, demandant la modification de l'alignement de la rue du contour de l'église St-Martin. Cette question est renvoyée aux commissions des travaux et de la voirie.

M. le Maire donne lecture d'une lettre d'un groupe d'habitants demandant un subside pour la formation d'une fédération *colombophile*. Renvoyé à la commission des finances.

Le huis-clos est prononcé à 10 heures 1/4.

— *L'accident survenu à Usine Holden.* — M. Emile Vanhouck, âgé de 30 ans, ouvrier chez MM. Holden, à Croix, *qui a été victime, jeudi soir, d'un grave* accident, en tombant d'un échafaudage, d'une hauteur de 4 mètres 50, a reçu les soins de M. le docteur Wallez.

Le malheureux, qui est tombé sur un pan de mur, a eu le crâne fracturé. Il a été transporté à son domicile, rue de la Ruelle. Son état est désespéré.

— *Abandon d'enfant.* — M. Decottignies, cabaretier, place Saint-Martin, à Croix, recevait, mercredi, à huit heures du soir, la visite de la fille Marguerite Céryle, qui le priait de prendre à sa charge un enfant de seize mois, dont il est le grand'père.

M. Decottignies refusa, disant qu'il s'était déjà chargé d'élever le premier enfant de sa fille, dont la mauvaise conduite est notoire.

Marguerite Céryle se rendit alors chez M. Dumay, cabaretier, et pria que l'on donnât à boire à l'enfant. Mlle Dumay prit le petit être dans ses bras, ce que voyant, la fille Céryle se dirigea vers la porte. Mlle Dumay la rappela et lui rendit l'enfant.

— C'est bien, dit alors Marguerite Céryle, je vais le déposer sur la chaussée.

Un jeune homme de 18 ans, M. Julien Lecoq, qui se trouvait dans l'estaminet, protesta et s'offrit à porter l'enfant chez ses grands parents. Il se rendit donc chez M. Decottignies qui lui opposa un refus formel. Quand M. Lecoq revint à l'estaminet Dumay, la fille Marguerite Céryle avait disparu.

Le jeune homme, touché de compassion, emporta chez lui le pauvre petit, à qui il donna l'hospitalité. Jeudi matin, il est venu faire sa déclaration à M. Séguin, commissaire de police.

M. Pluquet, maire, informé, a fait les démarches nécessaires pour faire admettre l'enfant abandonné à l'Hospice général de Lille.

La fille Decottignies, mère de cet enfant, habite Mont-à-Leux (Belgique).

M. Séguin, commissaire de police, a adressé un rapport à M. le Procureur de la République, à Lille.

— *Une sauvage agression.* — Jeudi soir, M. Wilmot, constructeur à Lille, revenait de Roubaix en compagnie d'un de ses amis, dans sa voiture, qui est mue par le pétrole.

En passant à Croix, il fut attaqué par un individu qui lui assena deux violents coups de bâton et prit la fuite. On ignore quel peut être l'auteur de cette sauvage agression.

La « Laiterie d'Oostcamp » a supprimé le dépôt de la rue de l'Ommelet, 125.

Corsets parisiens dernier genre. Elégance, souplesse, solidité. Mademoiselle Haverbèque, rue des Arts, 56, Roubaix. 90780—39628

LA MUTUAL LIFE

La plus ancienne des Etats-Unis
La plus importante du monde

Compagnie d'Assurances sur la Vie et de Rentes Viagères

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1894 :

Production : 1 milliard 95 millions d'affaires nouvelles pendant l'année. — **Garanties :** 1 milliard 69 millions, soit une augmentation de 93 millions pendant l'année. — **Recettes :** 258 millions, en augmentation de 31 millions pour l'exercice. — **Surplus ou excédent :** 145 millions, soit 23 millions de plus qu'au 31 décembre de l'année précédente.

Pour tous renseignements, écrire ou s'adresser à M. **LEPOUTRE-POLLET, Agent général divisionnaire.** Reçoit chaque matin, jusqu'à dix heures, **55, rue Pellart, à Roubaix.** Téléphone n° 46?. 89400—39738

Communications

L'ÉTOILE PHILHARMONIQUE. — MM. les membres de la société l'Etoile Philharmonique sont instamment priés de ne pas manquer à la réunion qui aura lieu samedi prochain, 23 mars, à 8 heures 1/2 du soir, au local, estaminet Anatole Roussel, 175, rue de Lannoy. Ordre du jour : 1° Répétition générale; 2° Nomination d'un vice-président et d'un commissaire; 3° Programme du prochain concert.

FANFARE DES TROMPETTES LES « ENFANTS DU NORD ». — Les sociétaires sont priés de se trouver au local de la société, café du Maréchal de Coyghem, 111 Grande-Rue, aujourd'hui samedi à 9 heures précises du soir, pour répétitions générales et recevoir des communications importantes; la première sortie avec le nouvel uniforme aura lieu le lundi de Pâques avec une société de musique de la ville.

L'ALLIANCE WALLONNE DE ROUBAIX. — Une assemblée générale aura lieu dimanche à 6 heures, au local, chez M. H. Dutat, cabaretier, boulevard de la République.

Les **Accumulateurs électriques** sont rendus très pratiques par les systèmes brevetés S.G.D.G. de la *Société électrique du Nord* de Roubaix. Avec les plaques de 25 mm d'épaisseur qu'elle établit mécaniquement dans ses ateliers de la rue Jules Derégnaucourt on n'a plus à craindre de gondolement ni d'usure rapide comme avec tous les autres systèmes. On peut se renseigner soit à l'usine soit à son magasin d'exposition rue St-Georges n° 46.

Prix défiant toute concurrence. 83127—37776

Messieurs les fabricants et voyageurs, n'allez plus à Paris pour commander vos caisses, serviettes et sacs pour échantillons : la Maison **SOYEZ père, coin de la rue Faidherbe,** *à LILLE*, faisant ces articles plus légers, plus solides, dans de meilleures conditions. La Maison se charge des réparations.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à **3,50** le kilog

MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP
A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13
— SUCCURSALES —

A ROUBAIX	
Rue du Bois, 13;	Rue Notre-Dame, 27;
Rue de l'Industrie, 2;	Rue de la Chaussée, 2;
Rue Pierre-de-Roubaix, 153;	Rue Decrême, 37;
Rue Pierre-de-Roubaix, 38;	Rue Turgot, 68;
Place d'Amiens, Mayot, boul.;	Place de la Gare, 112;
Rue d'Italie, 34;	*Grande-Rue*, 38.
Rue de l'Epeule, 188;	Rue de la Fosse-aux-Chênes, 98
Rue de Tourcoing, 153.	A TOURCOING
Rue du Tilleul, 123;	Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4;
Boulevard de Strasbourg, 126;	Rue de Gand, 91;
Rue Cornelle, 7;	Rue du Tilleul, 16.
Rue Ma Campagne, 113;	A CROIX
Rue du Collège, 71 bis;	Rue de la Gare chez M. Duvivier
Rue de la Halle, 9;	A LILLE
	Rue Royale, 38, épic. Devernay

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp, 87930

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ, tapissier décorateur,
LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE
83805—37910

WATTRELOS

Arrestation d'un forcené. — Un domestique de ferme, Ferdinand Darras, âgé de 27 ans, de nationalité belge, était occupé, depuis quinze jours, chez M. Briet, cultivateur au hameau du Gaulquier. Jeudi matin, il ne lit pas son travail et ne rentra chez M. Briet que vendredi, à 8 heures du matin. M. Briet lui donna immédiatement congé.

Darras, furieux, saisit son maître à la gorge, et, s'armant d'une chaise massive, il essaya de lui en porter un coup. Mais M. Briet, parvenant à se dégager, sortit, et laissa son domestique seul dans la pièce, dont il ferma la porte.

Darras brisa tout ce qui se trouvait sous sa main : plantes, vitres, porte, etc.

M. Briet fils voulut le mettre à la raison. Une lutte s'engagea entre eux, au cours de laquelle Darras mordit cruellement au visage et aux mains le fils de son maître.

Pendant ce temps, M. Briet père alla demander à un jouanier, M. Bailly, de venir lui prêter main-forte.

M. Bailly intervint, mais il reçut du forcené un formidable coup de pied dans la jambe gauche. Malgré la vive douleur qu'il ressentit, le brave douanier parvint, avec l'aide de MM. Briet père et fils, à garotter Darras, qui fut attaché au pied d'un lit, en attendant l'arrivée de la police.

Vers midi, le prisonnier se plaignit d'être trop fortement serré par les liens. Deux douaniers qui le gardaient accédèrent à sa prière; mais Darras en profita pour s'échapper de leurs mains. Il prit sa course à travers champs, mais put être rejoint à cinquante mètres de la ferme.

A quatre heures de l'après-midi, M. Robert, commissaire de police, accompagné de deux gardes-champêtres, a procédé à l'arrestation de ce dangereux individu, qui a promis de mettre, tôt ou tard, le feu à la ferme.

L'état de M. Briet fils n'est pas grave. Mais il n'en est pas de même de celui du douanier Bailly, qui devra suspendre son service pendant un certain nombre de jours.

Darras sera transféré, samedi matin, à la maison d'arrêt de Lille.

GRANDE POISSONNERIE ROUBAISIENNE
31, RUE SAINT-GEORGES, 31
J. DUCROCQ, Propriétaire
— *COURS du Samedi 23 Mars 1895* —

SARDINES FUMEES, 15 cent. la douzaine
Escargots aux fines herbes avec beurre d'Oostcamp 0,75 la douz.
Véritables keapers harengs fumés sans sel, 0,15

Crustacés		Marée fraîche [1/2 k.	
Langonstes 3 fr. le 1/2 kilo.		Cabillaud	0,80
Homards (gros) » » » » à » » f.		Maquereaux	» »
Crabbes	0,00 et 0,» »	Soles	2,00
Ecrevisses (moyen. 0,» et 0,2)		Turbots	» »
2 f. 50 la douz. toutes préparées		Bar	» »
Escargots. la douz.	et 0.75	Barbue	» »
HUITRES [la douz.		Raies	0,70
Arcachon 0,00; extra	1,00	Flotte	» »
Marennes blanches extra	1,50	Carrelets (pleis)	0,60
Anglaises (extra-fines)	2,00	Truite saumonée	» »
Moules (le kilo).	0.45	Anguilles de rivière	» »
Salaisons		Anguilles de mer	» »
Saumon rouge le 1/2 kil.	4.50	Vives	» »
Morue nouvelle . le 1/2 k.	0,70	Saumon blanc	0,80
Harengs saurs à 0,25 2p 15c 0,10 pièce		Crevettes	» »
Harengs salés 2 p. 15c et 0 c. pièce		Brochet (eau douce)	1,00
GROS		Merlans	» »
ET		Eperlans	» »
DÉTAIL		Morlaches	0,80
		Harengs frais, la pièce	» »

Saumon frais de Hollande 3,50 le 1/2 k. — Poissons rouges, 20 et 30 cent. pièce. — Tanches, 0,75 et 1 fr. — Huîtres d'Ostende, 2 fr. la douz. — Huîtres fines de Burnham, 2 fr. 50. — Limandes soles, 1 fr. le 1/2. — Anchois au sel blanc, 2 fr.

Belles Ecrevisses du Rhin vivantes 2 f. la douz. -Langoustes fraîches 3 f. le 1/2 k

CONSERVES DE POISSONS

TOURCOING

Le juge d'instruction à Tourcoing. — M. Vitry, juge d'instruction, assisté de M. Planque, greffier, a passé quelques heures ici, vendredi matin. Voici ce qui l'amenait :

Les époux Vanderaspaille, marchands de chiffons, au Pont-de-Neuville, âgés d'une quarantaine d'années, ne faisaient pas bon ménage depuis longtemps, et s'étaient déjà séparés plusieurs fois. Il y a quelques semaines encore, la femme abandonnait le domicile conjugal en emportant tous ses effets et divers objets appartenant à la communauté, à l'instigation du sieur Camille Vermersch, domestique, lequel, deux ou trois jours plus tard, était arrêté pour infraction à un arrêté d'exp